

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Contrat de Ville

REF : CDV2005002

OBJET : Soutien aux activités du réseau de parents solidaires sur le quartier Quatre Chemins/Villette : attribution de 4 000 € à l'association Parenthèque pour l'année 2005.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 23/9/2004 par laquelle la Ville s'engageait pour les années 2004 à 2008 à soutenir le projet déposé par l'association « Parenthèque » dans la limite de la somme de 20 000 € ce montant incluant les sommes qu'elle sera amenée à engager au titre des charges locatives du local mis à disposition de l'association.

Vu le budget communal

A l'Unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : Une subvention de 4 000 € sera versée à l'association Parenthèque pour l'année 2005.

Article 2 : La dépense sera imputée au compte :304/025/6574

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué